

# PISTES POUR L'AVENIR

Si la majorité des associations en Belgique ont une vision un peu moins pessimiste de leur santé financière qu'il y a quelques années, la prudence reste de mise. Elles ont en outre le sentiment de ne plus pouvoir se fier uniquement aux financements publics. Pour les plus petites associations, des enjeux de professionnalisation se font également sentir.

## Rechercher et justifier des subsides :

Les subsides liés à des projets gagnent en importance et les associations sentent qu'elles doivent faire preuve d'un grand professionnalisme pour avoir une chance d'obtenir ces fonds. Les petites organisations, en particulier, recherchent des soutiens et des formations pour développer

des propositions, rédiger des dossiers de candidature et justifier les aides reçues.

**Suivre la législation :** La législation et la réglementation relatives aux associations évoluent en permanence. Les petites structures ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour suivre toutes ces modifications et pour les intégrer dans leur fonctionnement. Ici aussi, il y a un besoin d'un soutien complémentaire et d'une simplification du cadre réglementaire.

**Digitalisation :** L'enquête révèle qu'un nombre limité d'associations est déjà avancé sur le plan de la digitalisation et utilise entre autres des outils en ligne ou des applications mobiles pour faciliter la récolte de fonds.

**Collaboration :** Le secteur associatif est demandeur de plus de collaboration, en premier lieu avec les pouvoirs publics, avec lesquels il souhaite davantage dialoguer et se concerter, et à qui il demande plus de soutien, non seulement sur le plan financier et matériel mais aussi en termes de connaissances. Certaines associations veulent aussi aller à la rencontre de nombreuses entreprises. Outre le sponsoring, les entreprises peuvent mettre à leur disposition connaissances et expertise, ou du temps de travail de leur personnel. On voit également émerger des partenariats hybrides entre pouvoirs publics, entreprises et organisations.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- [Partie 1 \(Ipsos\)](#)
- [Partie 2 \(Idea Consult\)](#)
- [Quand les citoyens prennent les choses en main : coup de projecteur sur les collectifs citoyens créés en 2015-2016](#)
- [Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique 2017](#)
- [Le volontariat en Belgique. Chiffres-clés](#)

Vous pouvez télécharger gratuitement ces publications sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

## FONDATION ROI BAUDOUIIN

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure.

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

Abonnez-vous à notre e-news : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Suivez-nous sur     

# ZOOM

## BAROMÈTRE DES ASSOCIATIONS 2018

Une vie associative forte est indispensable à un tissu démocratique sain. Et la Belgique compte de nombreuses associations, de toutes tailles et de toutes formes : fin 2017, pas moins de 109.930 associations et fondations étaient actives dans notre pays. Outre leur importance

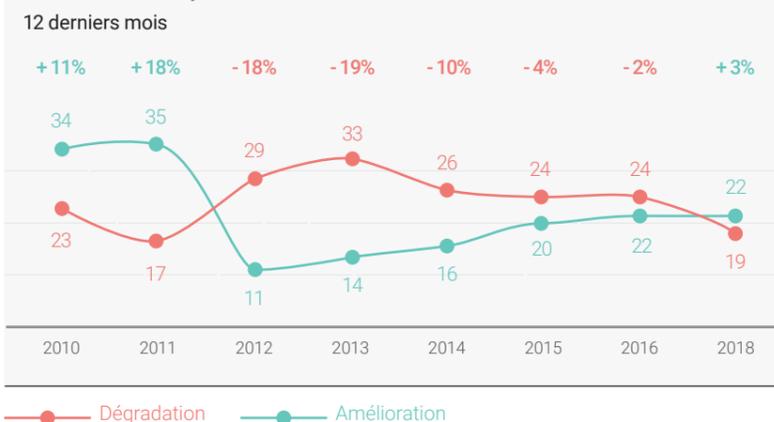
sociétale, elles ont aussi une valeur économique : 10.688 d'entre elles emploient du personnel. Ensemble, elles occupent 329.642 personnes. Le secteur associatif mérite donc d'être pris en compte. Il est important de continuer à le soutenir et à suivre de près son évolution. À la demande de la

Fondation Roi Baudouin, Ipsos et Idea Consult ont mené une recherche quantitative et qualitative sur la santé financière de nos associations. Ils se sont basés pour ce faire sur des données de la Banque nationale et de l'ONSS (chiffres 2017) ainsi que sur 700 enquêtes et interviews (septembre – décembre 2018).

## EN UN COUP D'OEIL

- De manière générale, en Belgique, les associations ont une vision un peu moins pessimiste de leur santé financière que lors de la précédente enquête de 2016. 81% d'entre elles estiment que leur situation financière est restée stable ou s'est améliorée au cours des douze derniers mois (contre 73% en 2016). Et pour la première fois depuis 2012, elles sont plus nombreuses à avoir vu une amélioration (22%) qu'une détérioration (19%) de leur situation financière.
- Le nombre d'associations qui connaissent des problèmes financiers a diminué, mais est encore de 12% (contre 18% en 2016).
- Ce sont surtout les associations actives dans les secteurs social et de la santé qui redoutent une détérioration de leur situation financière au cours des douze prochains mois.
- Trois associations sur dix (34%) ne sont pas en mesure de recourir à des réserves financières en cas de
- perte subite de revenus. 41% pourraient encore fonctionner au maximum pendant six mois et 23% seulement tiendraient le coup plus de six mois. La situation est moins aigüe en Flandre, où 79% des associations disposent d'un tel matelas financier. C'est nettement moins le cas en la Wallonie (48% des réserves) et dans la Région de Bruxelles-Capitale (49%). Les petites associations sont les plus fragiles : elles sont seulement 57% à disposer de réserves, contre 83% des très grandes associations.
- 74% des associations qui ont déposé leurs comptes annuels à la Banque nationale ont connu en 2017 une hausse de leurs revenus (61% en 2015). Les associations wallonnes réalisent la plus grande progression : 75% ont vu leurs revenus augmenter contre 56% en 2015. Ces chiffres sont respectivement de 66% en 2015 et 78% en 2017 pour les associations flamandes, et de 59% en 2015 et 65% en 2017 pour les associations bruxelloises.

### Situation économique de votre association - Évolution



## Les subsides publics, principale source de revenus des associations

### Davantage de morcellement et d'incertitude

Les subsides publics restent la principale source de revenus des associations : 82% en bénéficient. Ces subsides constituent 58% des revenus totaux des organisations qui s'adressent aux pouvoirs publics. Mais pour beaucoup d'associations, ils ne représentent plus une source de financement aussi sûre qu'autrefois.

Les associations constatent qu'il est devenu plus difficile d'obtenir un

financement structurel parce que les pouvoirs publics n'augmentent pas les budgets disponibles et ont en outre tendance à les morceler : les associations sont plus nombreuses à recevoir de plus petits montants. Les pouvoirs publics s'efforcent aussi de rendre les canaux de subventionnement plus accessibles et de mieux accompagner l'introduction des dossiers. Il y a donc davantage d'associations qui sollicitent des subsides dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globale inchangée.

Par ailleurs, les pouvoirs publics octroient de plus en plus de subsides liés à des projets plutôt que des financements structurels. Ces subsides s'accompagnent d'un plus grand contrôle de la qualité et des résultats du projet. Ils incitent aussi les associations à faire preuve d'innovation. Mais la médaille a aussi son revers. Les projets sont moins durables parce que leur 'moteur' s'arrête dès la fin du subside. En outre, les associations risquent de s'écarter de leur mission sociale et de leur vision pour rentrer dans le cadre des pouvoirs subsidiaires. Cela peut représenter un danger pour

leur indépendance et pour la diversité du secteur.

### Un soutien pas seulement financier

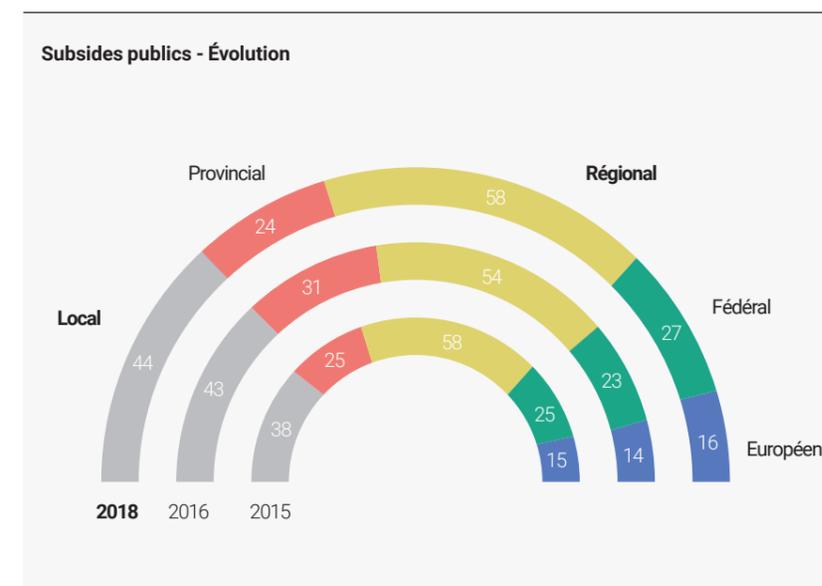
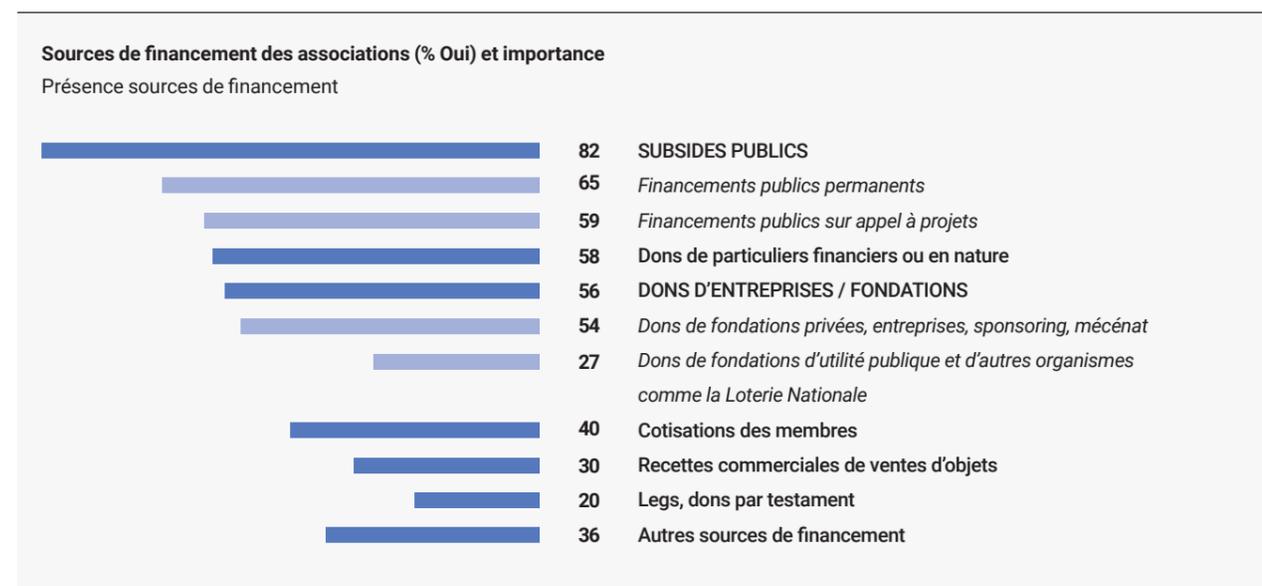
Les associations recherchent des subsides à tous les niveaux de compétence. La plupart provient des niveaux local, communautaire et régional, et dans une moindre mesure, des niveaux provincial, fédéral ou européen. Les villes et les communes soutiennent aussi les associations d'autres façons :

en mettant à leur disposition des bâtiments ou des locaux, en les aidant à communiquer, en partageant leurs connaissances et leur expertise ou en fournissant un soutien logistique, par exemple lors d'événements.

### Des activités génératrices de revenus

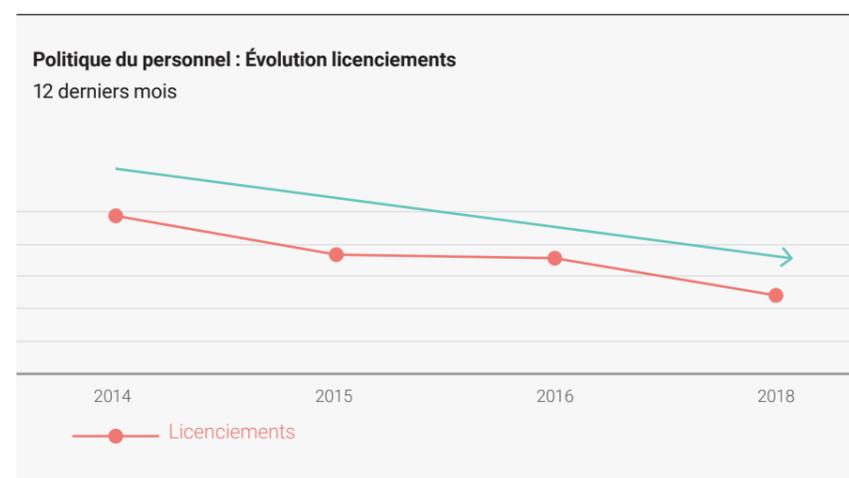
30% des associations complètent les aides publiques par des activités génératrices de revenus, comme la vente de biens ou de services, par exemple du coaching. C'est autant qu'en 2014. Mais les associations

qui développent ce genre d'activités recourent davantage à cette source de revenus qu'en 2014. Ces revenus ont augmenté pour trois associations sur dix (29%) et sont restés stables dans 53% des cas. L'explication tient en partie à la nécessité de trouver des alternatives aux subsides publics, devenus plus incertains. Il est possible que les associations recherchent plus activement des fonds, même si les plus petites d'entre elles, surtout, manquent de moyens et de personnel pour le faire de manière professionnelle.



## Moins de licenciements

En comparaison avec 2014, il y a eu moins d'associations qui ont été contraintes de licencier du personnel en raison de leur situation financière. Mais elles sont tout de même encore 12% à avoir dû le faire au cours des douze derniers mois (24% en 2014). Elles pallient parfois le manque de personnel avec des volontaires : au cours de la même période, une association sur trois occupant du personnel salarié a fait plus souvent appel à des volontaires – c'est surtout le cas des petites associations et de celles qui n'ont pas de réserves financières.



## Incertitude quant à la réforme du droit des sociétés et des associations

Les associations cherchent encore à s'y retrouver dans la vaste réforme du droit des sociétés et des associations. Celle-ci comprend trois volets : (1) la réforme du droit d'insolvabilité, qui permet à des asbl d'être déclarées en faillite, (2) la réforme du droit des entreprises, qui fait des asbl des entreprises relevant du tribunal de première instance ou du tribunal de commerce) et (3) la réforme du droit des sociétés et des associations. Les asbl deviennent ainsi des 'associations sans distribu-

tion de bénéfices', qui pourront retirer de manière illimitée des revenus d'activités économiques et qui relèveront de la responsabilité générale des administrateurs (la responsabilité solidaire des administrateurs d'asbl pourra être invoquée en cas de faute). Cette réforme est une source d'incertitudes concernant le droit fiscal (les associations seront-elles soumises à l'impôt des sociétés ?) et la politique de subsides (comment la concilier avec des activités économiques ?). Les deux premiers volets de la réforme sont déjà en vigueur.

Le troisième a été approuvé le 28/02/2019. Pourtant, près de la moitié (47%) des associations disent ne pas être suffisamment informées de la réforme ou ignorer quel sera son impact sur leur fonctionnement. Ce sont surtout les petites associations qui ont du mal à évaluer les conséquences pour leur organisation. Les associations sont demandeuses de plus d'information et d'un accompagnement pour absorber les effets de la réforme. Elles sont 14% à voir dans celle-ci une opportunité pour générer de nouveaux revenus.